



Communiqué de presse

Confédération des Professionnels du Funéraire et de la Marbrerie

28 Octobre 2009

Le coût des services funéraires en France

Publication du manifeste des entreprises du funéraire pour une meilleure information des familles et des évolutions réglementaires

Lorsque l'on sait qu'en moyenne un individu gèrera lui-même 3 obsèques durant son existence et que 1 500 familles sont en moyenne endeuillées chaque jour, il est légitime de s'interroger sur le coût des obsèques et l'ensemble des facteurs influençant ce dernier.

A l'occasion de la parution du Manifeste des entreprises du secteur, et afin de débattre du vrai coût des obsèques, la CPFM (qui représente plus des 2/3 des entreprises du secteur) organise une table-ronde le 28 octobre entre les représentants des consommateurs, des professionnels et la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), à l'Assemblée nationale.

Ce Manifeste, recueille les diverses propositions de la CPFM pour améliorer à la fois l'assistance aux familles et les conditions de travail de ces entreprises dont l'utilité sociale est réelle. Trois objectifs principaux sont recherchés :

- continuer à mettre les familles au centre des préoccupations du métier
- accompagner les évolutions réglementaires nécessaires pour remédier à de nombreuses incohérences administratives ou réglementaires
- permettre aux familles et aux pouvoirs publics de mieux connaître le secteur du funéraire

D'après la CPFM, « *la mort est un sujet tabou et les professionnels ont encore beaucoup de difficultés pour parler de leur métier. Pourtant, notre secteur a évolué ! Le croque-mort de Lucky-Luke n'existe plus ! Mais il y a encore beaucoup de préjugés qui nous empêchent de faire évoluer davantage notre profession vers toujours plus de proximité et de qualité* ».

La CPFM souhaite notamment porter à l'attention des consommateurs et des pouvoirs publics les éléments suivants:

- Une facture de dépenses d'obsèques s'élève en moyenne à 3 500 euros TTC. Sur ce montant, **les sommes qui ne sont pas imputables aux professionnels du funéraire peuvent aller jusqu'à 40 %** : TVA de 19,6%, vacations de police, taxes municipales et dépenses prises en compte, sur demande de la famille, pour des tiers (insertions dans la presse, frais de cultes..).
- **Les efforts continus du secteur pour améliorer les informations sur leur prestation** : Un devis gratuit, écrit, détaillé et chiffrant les prestations obligatoires et facultatives est obligatoirement remis aux familles. **En plus de ces obligations réglementaires**, la CPFM a réalisé, avec l'AFNOR, **un descriptif type d'obsèques et un lexique de terminologie** qui permettent aux consommateurs d'avoir des éléments de référence.

- **Le secteur du funéraire est, contrairement à l'image communément véhiculée, jeune dynamique et féminisé** : sur 25 000 salariés, 54% ont moins de 45 ans, 25% sont des femmes et celles-ci représentent 50% des métiers d'accueil. Le secteur a créé 30% d'emplois nouveaux en 15 ans. Ils sont également spécialement formés, plusieurs qualifications ayant été mises en place par le secteur. « *J'ai la conviction de faire un métier passionnant et qui a une forte utilité sociale. Dommage qu'il soit si méconnu !* » Emma, 28 ans, assistante funéraire.
- Les entreprises du secteur, dont plus de 90% sont des PME de moins de 10 salariés, ont décidé de **se certifier pour offrir davantage de qualité aux familles**.

Le Manifeste sera disponible en exclusivité **lors de la table-ronde « Le Coût des services funéraires en France » organisée le mercredi 28 octobre 2009, à l'Assemblée nationale, de 10h30 à 13h, avec le soutien de M. Philippe Gosselin, député et rapporteur de la proposition de loi relative à la législation funéraire adoptée en décembre 2008.**

Contacts médias :

Nelly Chevalier-Rossignol, CPFPM : 01 55 43 30 00, nelly.chevallier-rossignol@wanadoo.fr

Alix Dollfus, Kreab Gavin Anderson : 01 42 25 09 31/06 78 96 89 00, adollfus@kreabgavinanderson.com

Anna Schoeffler, Kreab Gavin Anderson: 01 42 25 09 31/06 66 25 58 60,
aschoeffler@kreabgavinanderson.com

A propos de la CPFPM

Créée en 1937, la Confédération des Professionnel du Funéraire et de la Marbrerie (CPFPM) rassemble plus des deux tiers des établissements de services funéraires. Fédération professionnelle de la branche, elle représente ainsi les 3 000 entreprises et 25 000 salariés du secteur auprès des collectivités locales et des pouvoirs publics.

La CPFPM défend les entreprises qu'elle fédère et se positionne régulièrement par rapport à l'évolution du cadre législatif de la branche. Dans un souci de transparence, elle a également vocation à offrir au grand public et aux collectivités locales une information complète

La Confédération est régulièrement force d'innovations. Elle a par exemple créé, avec l'AFNOR, la certification NF SERVICES FUNERAIRES "Organisation d'Obsèques" qui garantit une haute qualité de service, la fiabilité et le sérieux des entreprises qui en sont titulaires. Elle a également développé un lexique pour mieux comprendre les termes du secteur.

La CPFPM est par ailleurs adhérente à la Fédération Européenne des Services Funéraires (EFFS) et co-fondatrice du Comité National d'Éthique du Funéraire.